

# L'ÉPARGNANT FRANÇAIS, UN PRUDENT QUI CONNAÎT SES LIMITES ?

PAR SARAH LE GOUZ,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE

  
[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    

**Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance**  
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)

# L'ÉPARGNANT FRANÇAIS, UN PRUDENT QUI CONNAÎT SES LIMITES ?

## SOMMAIRE

LIVRET A : UN REGAIN D'INTÉRÊT CONJONCTUREL ?	03
L'ASSURANCE VIE, TOUJOURS PREMIER PLACEMENT FINANCIER	05
LE RETOUR EN GRÂCE DES ACTIONS	05
LA RÉFORME FISCALE DE L'ÉPARGNE PAS ENCORE TOTALEMENT INTÉGRÉE	09

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE



[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    

## L'ÉPARGNANT FRANÇAIS, UN PRUDENT QUI CONNAÎT SES LIMITES ?

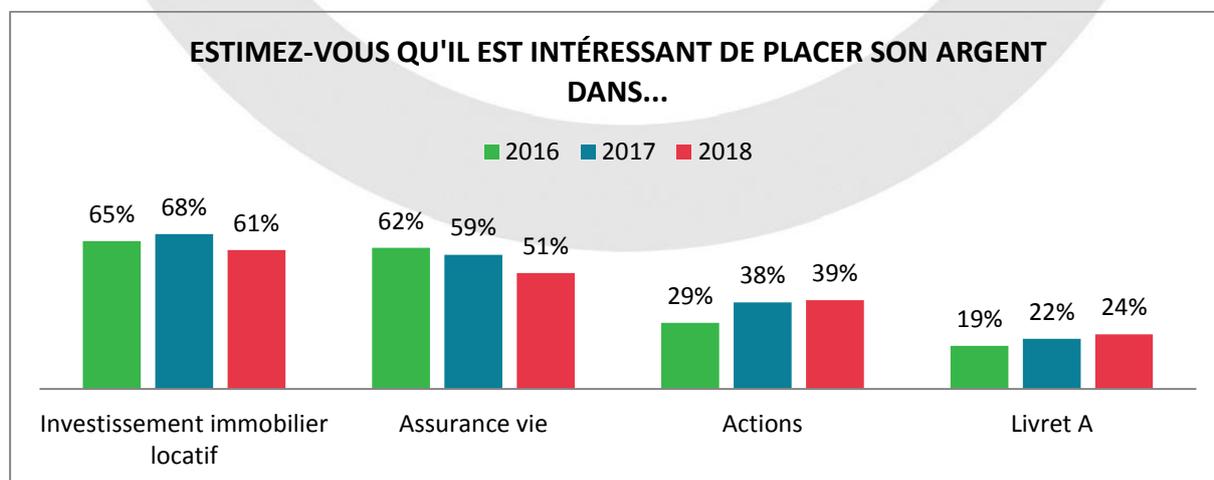
PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Qu'est-ce qui guide les choix des Français en matière de placement financiers ? Sur les sept premiers mois de l'année, les Français ont plébiscité l'assurance vie et le Livret A. Ces deux produits ont enregistré des collectes nettes positives qui se sont établies à 15,3 milliards d'euros pour la première et 9,99 milliards d'euros pour le second. Le taux d'épargne des ménages s'est légèrement érodé au cours du premier trimestre 2018 en s'élevant à 13,6 % contre 14,2 % au dernier trimestre 2017 du revenu disponible brut. Cette baisse est imputable à l'épargne financière qui est passée de 4,5 à 3,6 % du revenu disponible brut ; l'autre composante de l'épargne des ménages, constituée par le remboursement du capital des emprunts immobiliers, étant par nature peu flexible.

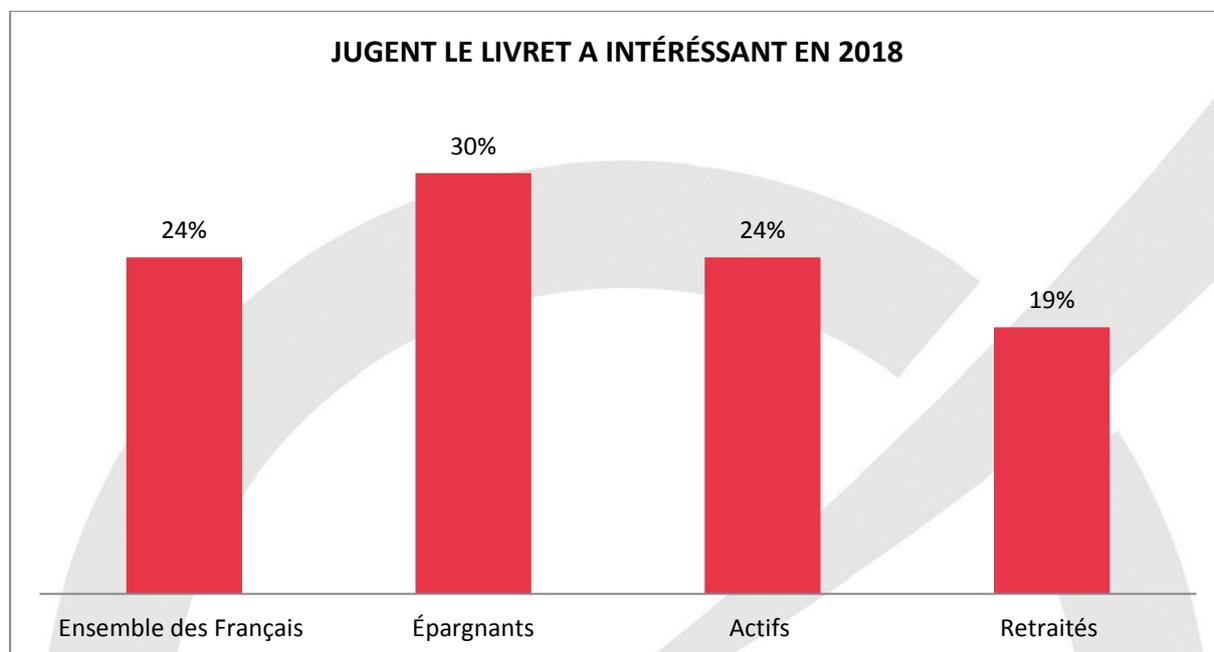
Après avoir examiné en avril dernier le volet retraite de l'enquête annuelle du Cercle de l'Épargne « Les Français, l'épargne et la retraite », cette étude se concentre sur les aspects qui touchent à l'épargne des Français.

### LIVRET A : UN REGAIN D'INTÉRÊT CONJONCTUREL ?

Dans l'enquête annuelle du Cercle de l'Épargne/AMPHITÉA, le Livret A revient progressivement dans la course des placements jugés intéressants par les Français. Loin derrière l'immobilier et l'assurance vie et même devancé par les actions, il convainc néanmoins près d'un Français sur 4.



30 % des épargnants considèrent que ce placement est intéressant, soit plus que la moyenne nationale. Le Livret A demeure par nature le réceptacle de l'épargne de précaution. En période d'incertitudes et de regain d'inflation, les ménages le privilégient et cela même si son rendement est négatif.



Dans la pratique, après avoir fortement sanctionné les baisses successives de sa rémunération (avec -6,13 milliards d'euros en 2014 et -9,29 milliards d'euros sur l'année 2015), les Français ont manifestement retrouvé des raisons de placer une partie de leurs économies dans le Livret A. La collecte nette a atteint 10,24 milliards d'euros en 2017. La collecte enregistrée depuis le début de l'année 2018 confirme la tendance de l'année dernière. L'encours du Livret A a atteint, fin juillet 2018, 281,7 milliards d'euros (contre 270,1 milliards en juillet 2017), ce qui constitue un nouveau record historique.

Le Livret A, détenu par 82,1 % des Français, séduit deux profils distincts : d'une part les jeunes et les ménages à faible revenu, ces derniers n'ayant généralement pas accès aux autres produits et d'autre part les épargnants aisés qui voient dans ce placement un moyen de se constituer une épargne de précaution défiscalisée.

En 2017, l'encours moyen du Livret A s'établit à 4 754 euros. 60 % des Livrets ouverts détenaient moins de 1 500 euros d'encours mais ne représentaient 3 % de l'encours total quand, à l'opposé, près de 27 % de l'encours total étaient répartis entre 5 % des détenteurs dont les Livrets dépassaient le plafond.

## L'ASSURANCE VIE, TOUJOURS PREMIER PLACEMENT FINANCIER

Enquête après enquête, l'assurance vie demeure le premier placement financier des Français. Une place confortée par la forte collecte enregistrée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+15,3 milliards d'euros de collecte sur les 7 premiers mois de l'année).

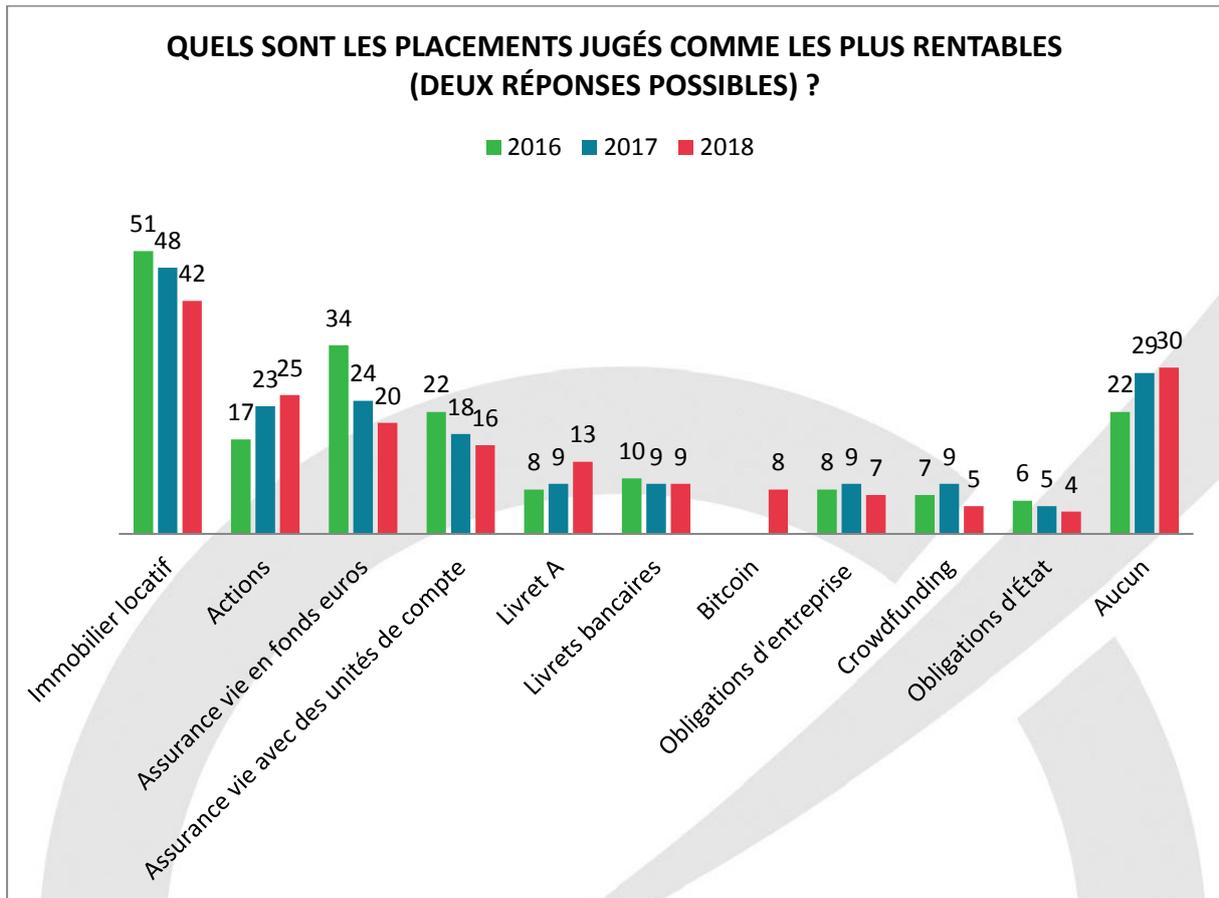
Malgré la baisse des taux des fonds euros, plus de la moitié de la population (51 %) juge ce produit intéressant. Ce taux atteint 62 % chez les épargnants et s'élève même à 73 % chez les détenteurs d'assurance vie (ils étaient 74 % deux ans plus tôt). Il n'y a donc pas de remise en cause des contrats l'assurance vie et tout particulièrement pour ceux qui en détiennent un ou plusieurs.

L'assurance vie, par sa souplesse et sa fiscalité attractive constitue un placement populaire auprès de toutes les classes d'âge et les catégories socio-professionnelles. Néanmoins, ce produit est davantage répandu auprès des personnes plus avancées en âge, les détenteurs d'un niveau de revenu élevé, les professions libérales et les cadres supérieurs. 61 % des 65 ans et plus et des sondés disposants de revenus mensuels supérieurs à 4 000 euros trouvent ce placement intéressant. 60 % des professions et libérales et des cadres supérieurs manifestent également leur soutien à ce produit.

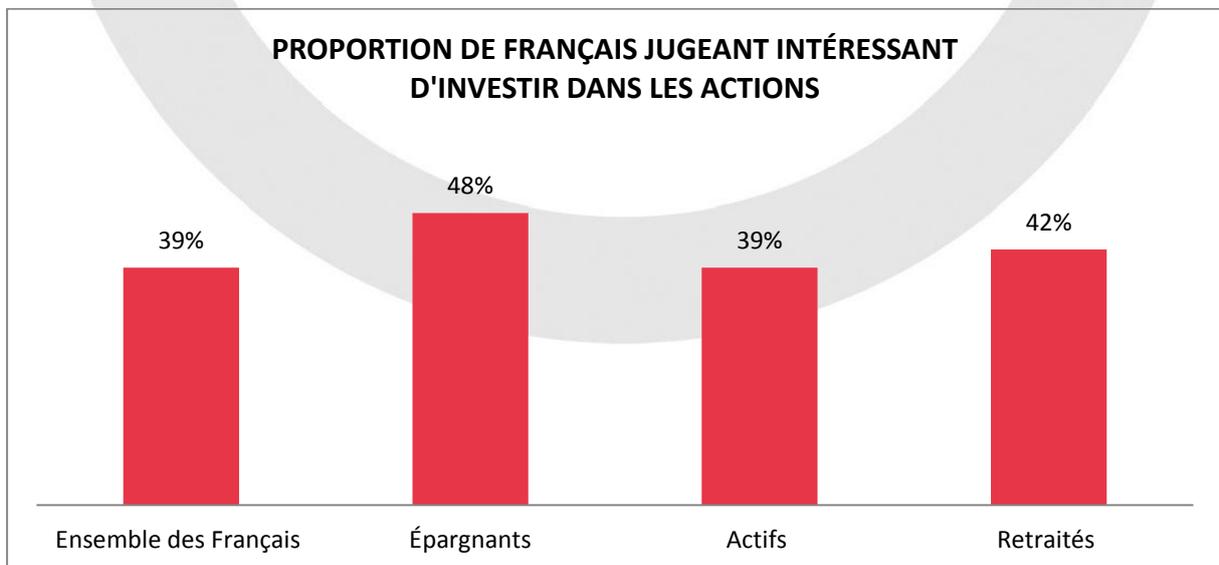
## LE RETOUR EN GRÂCE DES ACTIONS

En 2018, seuls deux placements sont jugés plus rentables qu'en 2017 : les actions qui poursuivent leur progression en gagnant 2 points (25 % des sondés jugent ce placement parmi les plus rentables) et le Livret A pour les raisons évoquées précédemment.

39 % des Français considèrent, en 2018, qu'il est actuellement intéressant de placer son épargne dans des actions. L'intérêt pour les actions gagne ainsi 10 points en deux ans (cf. graphique p. 19). Les actions séduisent principalement les jeunes (48 % des 18-34 ans) qui aspirent à un meilleur rendement et les ménages aisés. L'intérêt pour ce placement croît en effet avec le niveau de revenu (52 % d'avis favorables parmi les ménages disposant de revenus supérieurs à 4 000 euros par mois) et le niveau de patrimoine détenu (59 % des foyers dont le patrimoine financier est égal ou supérieur à 50 000 euros). Mieux informés et mieux conseillés, ces ménages sont davantage en mesure de diversifier leur épargne et investir dans des placements jugés plus risqués. Les épargnants sont par ailleurs plus nombreux que la moyenne à valider le placement en actions (48 % de citations favorables). Parmi eux, les détenteurs d'actions (PEA) confirment à 73 % leur choix d'investissement.

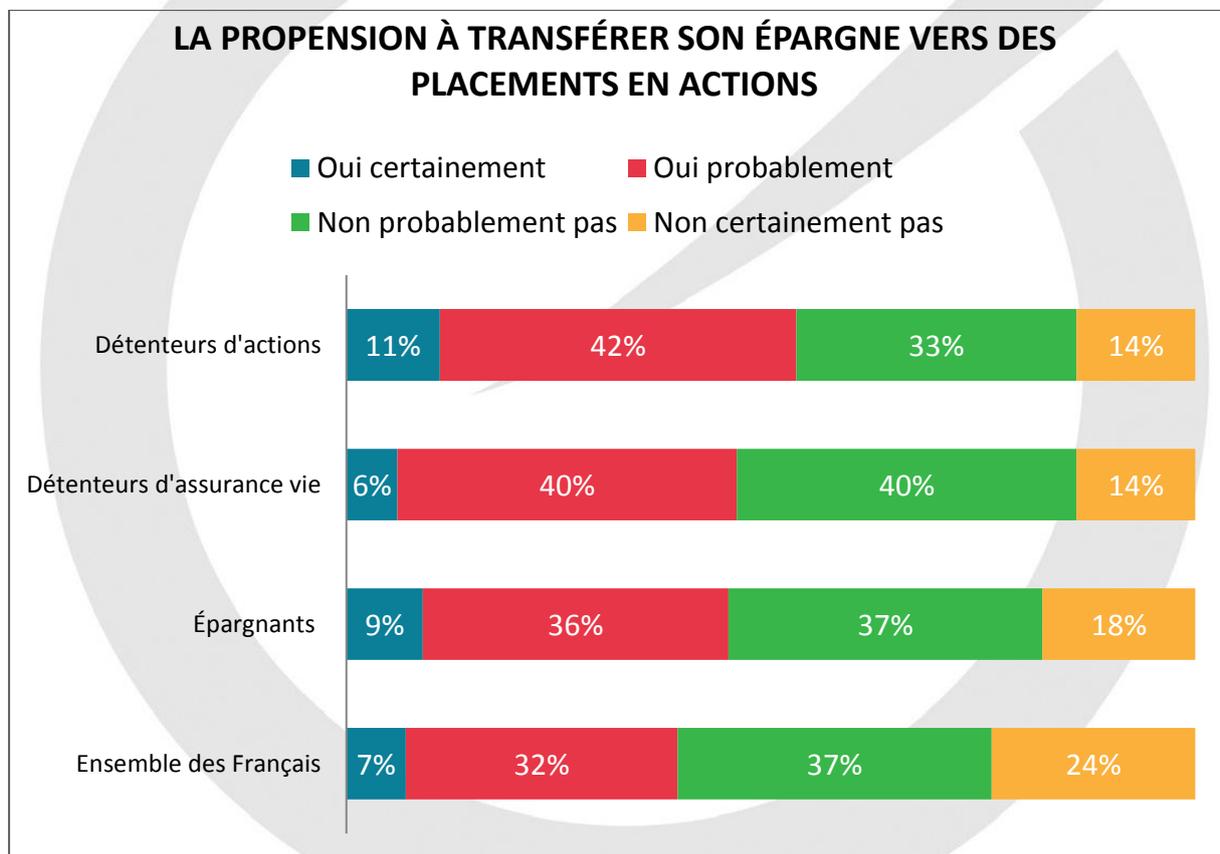


Au premier trimestre 2018, le patrimoine financier investi en fonds propres qui comprend à la fois les actions cotées, les actions non cotées et autres participations et la poche UC des contrats d'assurance vie est quasi stable à 1 681 milliards, la moindre valorisation boursière au premier trimestre 2018 étant compensée par le flux positif d'acquisitions qui s'établit à +4,2 milliards d'euros.

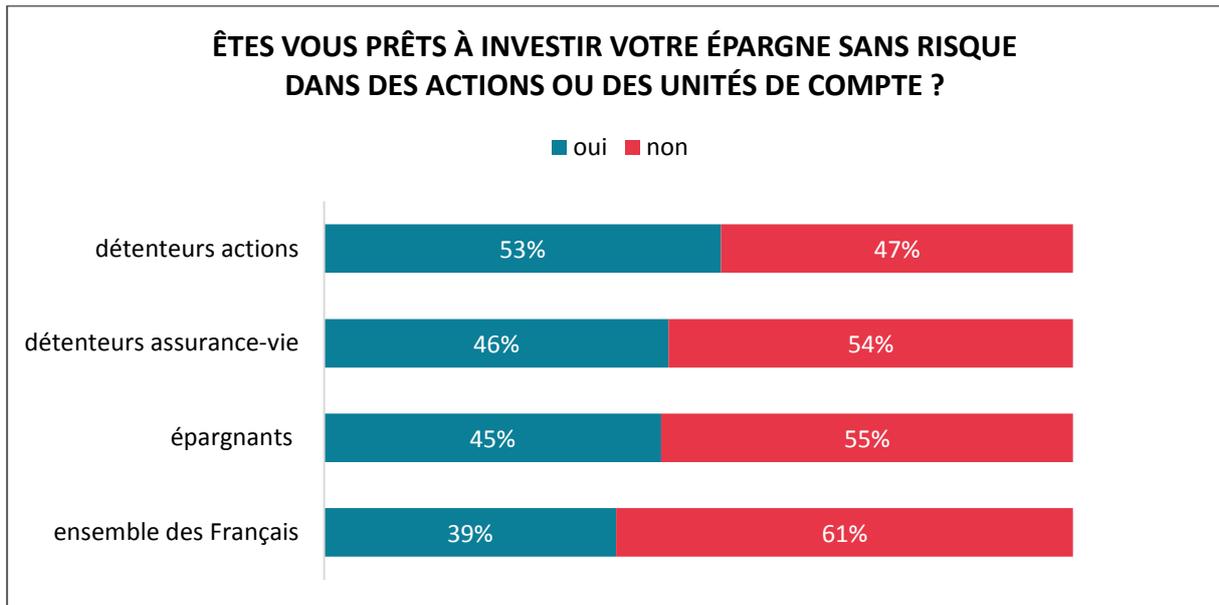


Côté rentabilité, même constat : les ménages les mieux formés et les mieux dotés disposant d'un patrimoine financier conséquent sont plus nombreux à juger les actions rentables que la moyenne des Français. Respectivement, 28 % des épargnants et même 44 % des détenteurs de PEA jugent ce placement rentable quand, au sein de la population prise dans son ensemble, cet avis est partagé par un Français sur 4. Les actifs appartenant aux CSP+, à l'instar des libéraux et des cadres supérieurs sont également plus nombreux que les autres à trouver les actions rentables.

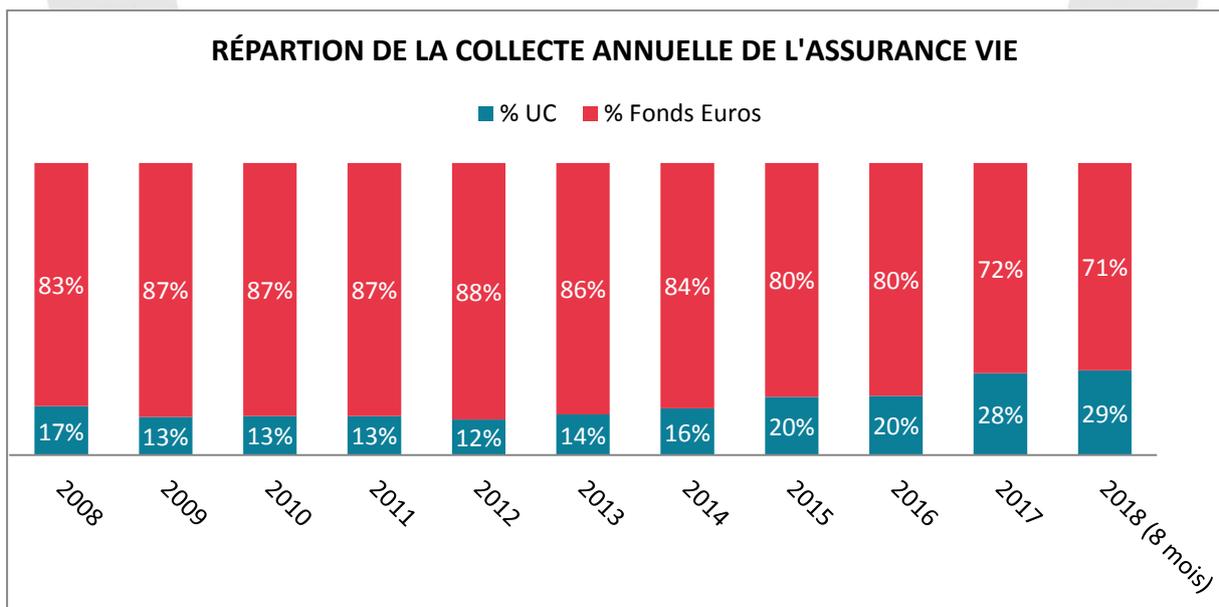
La propension à transférer son épargne vers des placements en actions est ainsi plus forte chez les épargnants et parmi eux chez ceux détenant déjà des actions. Ces derniers, sensibilisés à la baisse des produits de taux et disposant d'un niveau de revenu et de patrimoine plus élevé, sont en mesure de placer une part de leur épargne dans un investissement de long terme dans l'optique d'un meilleur rendement.



Le placement en actions à travers les unités de comptes des contrats d'assurance vie bénéficie également d'un intérêt plus appuyé parmi les épargnants déjà concernés.

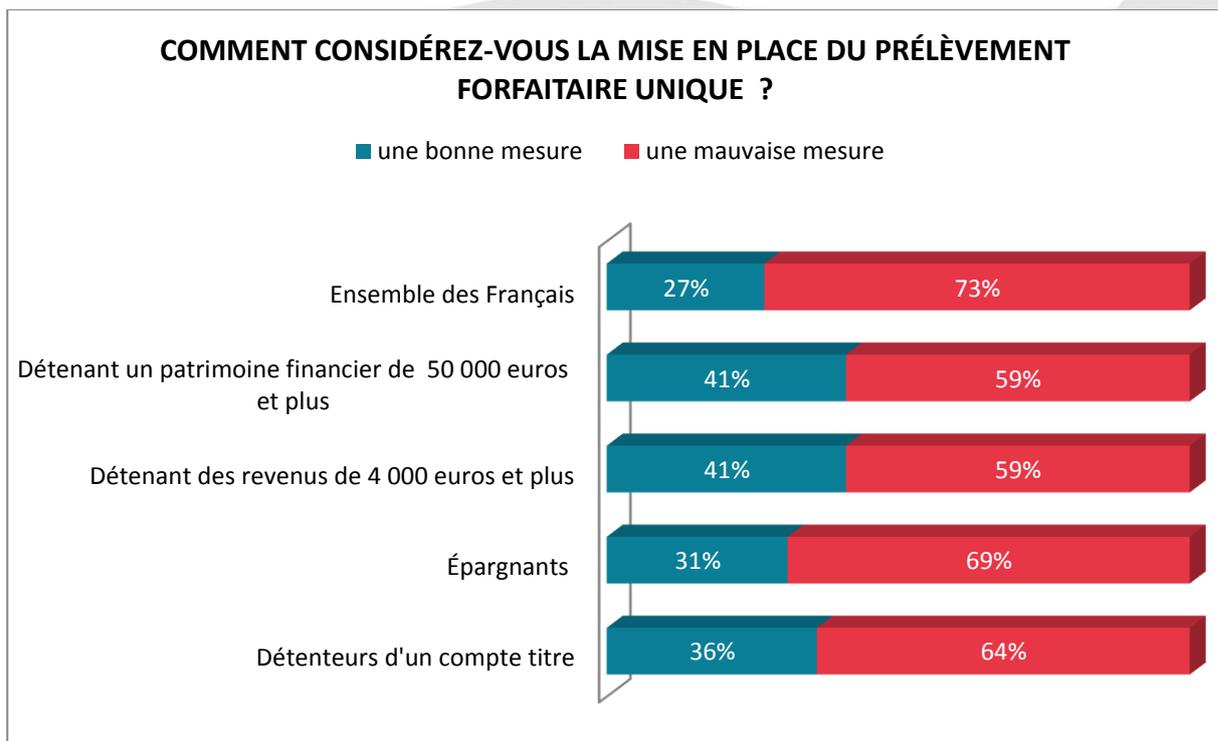


La sécurisation du patrimoine financier constitué demeure toutefois une valeur chère aux Français, y compris parmi les épargnants et les détenteurs d'assurance vie. S'il convient de noter la part croissante tenue par les unités de compte dans la collecte, le poids de la poche UC reste limité en comparaison de l'importante place tenue par les fonds euros. Depuis le début de l'année, les UC représentent 29 % de la collecte contre 13 % en pleine crise financière mais un retournement des marchés financiers qui pourrait modifier la donne semble difficile, comme en témoigne la barre des 30 % d'UC qui reste complexe à franchir.



## LA RÉFORME FISCALE DE L'ÉPARGNE PAS ENCORE TOTALEMENT INTÉGRÉE

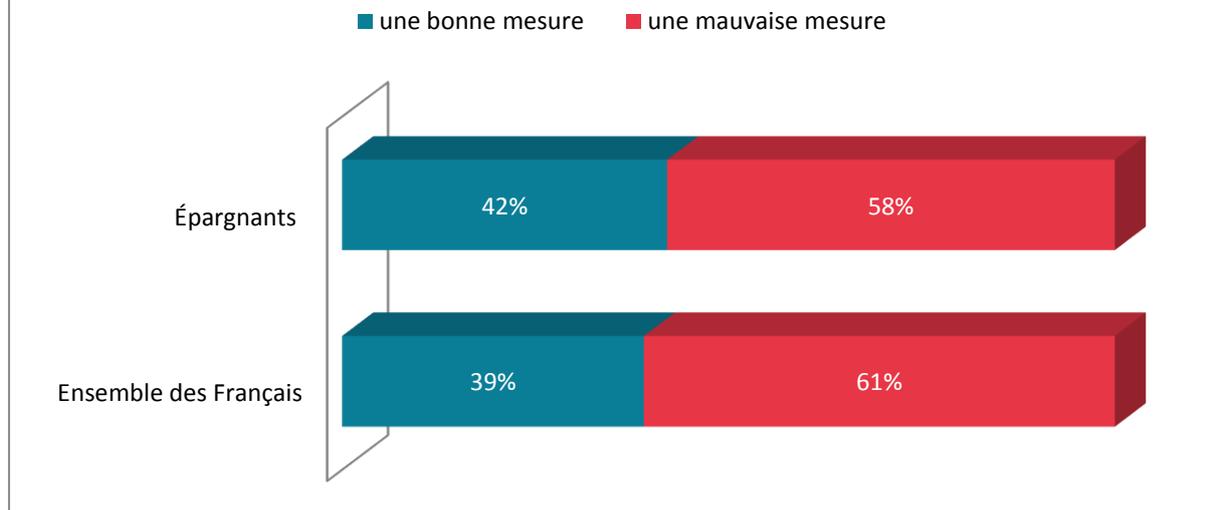
L'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne/AMPHITÉA souligne que près des 3/4 des sondés (73 %) considèrent le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) comme une mauvaise mesure. Les épargnants ne plébiscitent pas le PFU censé alléger le poids des prélèvements. Ces derniers jugent à 69 % que le PFU est une mauvaise mesure et 59 % des personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois ou dont le patrimoine financier dépasse 50 000 euros pensent de même.



Seuls 18 % des sondés pensent que cette mesure est utile pour l'économie française quand 34 % estiment qu'elle est néfaste et 48 % qu'elle n'est ni utile, ni néfaste. Ce jugement est partagé par toutes les catégories sociales et par toutes les sensibilités de l'opinion publique.

Le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière qui fait sortir les produits financiers du patrimoine soumis à cet impôt laisse également les Français, épargnants compris, dubitatifs. Seuls 42 % d'épargnants estiment qu'il s'agit d'une bonne mesure quand 39 % des Français partagent cet avis.

**QUE PENSEZ-VOUS DU REMPLACEMENT DE L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ  
SUR LA FORTUNE PAR L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE ?**



\*\*\*  
\*

À l'heure où le Gouvernement entend inciter les Français à investir dans l'économie réelle, une part croissante de la population ne se retrouve dans aucun placement (30 % en 2018 contre 22 % en 2016). Ils sont même 36 % parmi 50-64 ans à partager ce sentiment, or cette tranche d'âge est traditionnellement davantage encline à épargner. Les incertitudes économiques, la baisse des rendements des produits traditionnels et les récents changements fiscaux expliquent ce recul et un retour massif vers les produits refuge tel que le Livret A et les dépôts à vue (+22 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année 2018 pour s'établir à 441,906 milliards d'euros à la fin du premier semestre).

*\* À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.*

*L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.*

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cerclEDELEPARGNE.fr](http://www.cerclEDELEPARGNE.fr)

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion. **Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr](mailto:slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr)



AG2R LA MONDIALE

